



Suite de l'histoire pere contre fille

Par **JESSICA59**, le **17/05/2011** à **20:40**

Bonjour,net donc elle a fini par partir, et a porté plainte contre son pere pour coup et blessure, et hier j'ai reçu une lettre : rnrnCOUR D'APPEL DE DOUAInrTRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LILLErnrParquet du procureur de la republiqueravenue du peuple belge , 59034 LillernrnrnrnrnrCONVOCATION DEVANT LE DELEGUé DU PROCUREURrnrnrnrVous avez été impliqué dans les faits qualifiés de violences volontaires ITT { à 8 jours commis a Roubaix le 06/11/2010 et susceptible de donner lieu a l'exercice de poursuites pénales a votre encontre . rnrnrSuite a l'examen de cette procedure, j'ai décidé de vous convoquer devant l'un de mes délégués , Mr Alain MESMACQUE , dans le cadre d'une procedure alternative aux poursuites penales, rnrnrle 30/05/2010 à 14h20 rnrnrA la maison de justice et du droit, vous pouvez vous faire assister d'un avocat (contact : Barreau de Lille : 03/20/12/16/90)rnrnrVous devez impérativement déférer a cette convocation en vous munissant d'une pièce d'identité.rnrnrEn cas d'empêchement de force majeure(dont il vous sera demandé un justificatif), vous pouvez me laisser vos coordonnées téléphonique a la maison de justiceet du droit afin que je puisse vous rappeler . rnrnrEn cas d'absence et de non respect ultérieur des prescriptions notifiées par le délégué du procureur, j' envisagerai de diligenter des poursuites a votre encontre devant le tribunal compétant rnrnrnr FIN rnrnrQue dois je faire ?rnrnrDois je prendre un avocat ? rnrnrLa gamine sera t elle présente ? et que risque mon compagnon ? rnrnrMerci d'avance , je compte sur vous , Mlle sobczak jessica

Par **corimaa**, le **17/05/2011** à **22:03**

Bonsoir, si ça s'est passé en bas de chez vous, il doit bien y avoir des témoins de cette agression, faites vous faire des attestations par les voisins